



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 19 septembre 2023 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Andrew Etheridge, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers: Colin Shattler  
Jean-Roger Dumas  
Jarvin Joncas  
Dany Gaudreault

La directrice générale de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2023-104

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE SESSION TENUE LE 15 AOÛT 2023
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRÉSSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2023
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2023
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2023
8. DÉPÔT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE
9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-R-005 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU GREFFIER-TRÉSORIER
10. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
11. ADHÉRER AUX CONDITIONS DU PROGRAMME RELATIF À UNE CESSION À TITRE GRATUIT DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS NORDIQUES ET DE L'ENTENTE
12. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Blanc-Sablon

13. DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA – VOLET 1, ÉDITION 2023-2024
14. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT 2023-R-006 RELATIF À LA CRÉATION ET MODALITÉS DE GESTION DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
15. OFFRE DE SERVICE DU GROUPE CADORET – MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE POUR LE SECTEUR DE LA RUE POINTE-AU-POT
16. RÉSOLUTION ACCORDANT À LA CORPORATION DE L'ÎLE VERTE L'ACCÈS ET LA PERMISSION D'HIVERNER LES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES SITUÉES SUR L'ÎLE VERTE
17. AFFAIRES NOUVELLES
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE LA SESSION

2023-105

**ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE SESSION TENUE LE 15 AOÛT 2023**

Il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de session tenue le 15 août 2023 avec exemption de lecture.

2023-106

**DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉS DURANT LE MOIS D'AOÛT 2023**

Il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois d'août 2023 aux montants respectifs de **55 173.67 \$** pour l'administration générale et **42 579.53 \$** pour la rémunération.

2023-107

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois d'août 2023 au montant de **8 578.99 \$**

2023-108

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois d'août et septembre 2023 aux montants respectifs de **92 579.68 \$** et **184 315.00 \$**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2023**

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 août 2023 de **673 319.07 \$**



No de résolution  
ou annotation

2023-109

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-R-005 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la Municipalité a à son emploi une directrice générale et greffière-trésorière qui en est la fonctionnaire principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** sous l'autorité du conseil, la directrice générale et greffière-trésorière est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 212.1 de ce code, la municipalité désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations de la directrice générale ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 15 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été déposé lors d'une séance régulière du conseil tenue le 15 août 2023 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice Générale mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

**CONSIDÉRANT QUE** dès le début de la présente séance des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement, que le règlement suivant soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Il est ajouté aux pouvoirs et aux obligations de la directrice générale de la municipalité de Blanc-Sablon ceux prévus aux deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2° et 5° à 8° de l'article 114.1 de cette loi au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2°, 5° et 6° de l'article 212 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. 27.1).
3. Le masculin inclut le féminin.

#### **Article 113 (LCV)**

Le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, sauf sur le vérificateur général qui relève directement du conseil. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête.

### - Article 114.1

2° il prépare le budget et le programme d'immobilisations de la municipalité et les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité ;

5° il soumet au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés ;

6° il fait rapport au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la municipalité et du bien-être des citoyens, pourvu que ce rapport ne soit pas, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière; s'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au conseil, au comité exécutif ou à une commission ;

7° il assiste aux séances du conseil, du comité exécutif et des commissions et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de voter ;

8° sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la municipalité et des décisions du conseil, et notamment il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés ;

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2023-110

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement de mandater le conseiller **Jarvin Joncas** comme maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023.

2023-111

### **ADHÉRER AUX CONDITIONS DU PROGRAMME RELATIF À UNE CESSION À TITRE GRATUIT DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS NORDIQUES ET DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de cession en vertu du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques a été faite par la résolution 2023-012 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est admissible au Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement que la Municipalité adhère aux conditions du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques et accepte tous les termes, les engagements, les obligations et les modalités qui y sont prévus.

**QUE** la Municipalité autorise Madame Karine Benoit, Directrice Générale, à signer l'entente.

2023-112

### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- CONSIDÉRANT QUE** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;
- CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;
- CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;
- CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement que la municipalité de Blanc-Sablon demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Kateri Champagne Jourdain, Marilène Gill, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-113

### **DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA – VOLET 1, ÉDITION 2023-2024**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon a pris connaissance du guide du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables à son projet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement que :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés du MADA ;
- Le conseil municipal autorise Mme Laura Lavallée, Directrice Générale Adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Blanc-Sablon, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente ;
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables ;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au MADA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

2023-114

### AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT 2023-R-006 RELATIF À LA CREATION ET MODALITES DE GESTION DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Colin Shattler** qu'à une session subséquente, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement relatif à la création et modalités de gestion du fonds de mise en valeur des terres publiques intermunicipales de la Municipalité de Blanc-Sablon. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2023-115

### OFFRE DE SERVICE DU GROUPE CADORET – MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE POUR LE SECTEUR DE LA RUE POINTE-AU-POT

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement de mandater la firme Groupe Cadoret de faire la mise à jour de la cartographie pour le secteur de la rue Pointe-au-Pot pour un montant de **2 700.00 \$ plus les taxes applicables**

2023-116

### RÉSOLUTION ACCORDANT À LA CORPORATION DE L'ÎLE VERTE L'ACCÈS ET LA PERMISSION D'HIVERNER LES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES SITUÉES SUR L'ÎLE VERTE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon possède des bâtiments sur l'île Verte qui ont une valeur historique et culturelle pour la population et qui ont besoin d'être réparés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon n'a pas les ressources humaines nécessaires pour réparer lesdits bâtiments sur l'île Verte ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'île Verte aimerait prendre en charge les travaux et entreprendre une éventuelle restauration de ces bâtiments ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'île Verte aimerait prendre les premières mesures en hivernant les bâtiments pour les préserver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'île Verte a recueilli des fonds et des matériaux à cette fin et aimerait obtenir l'aide de la municipalité pour organiser l'emploi temporaire de travailleurs avec des fonds et des matériaux donnés par la collecte de fonds de la Corporation) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu à l'unanimité d'adopter la résolution accordant à la Corporation de l'île Verte l'accès et la permission d'hiverner les propriétés municipales situées sur l'île Verte pour 2023/2024 dans les limites de la main-d'œuvre et des fournitures convenues ou du budget discuté.

### AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

2023-117

### CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Andrew Etheridge, maire

Karine Benoit, directrice générale